



« Ici, maintenant et demain »

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Une série de rencontres bilatérales, faisant suite à notre demande, a eu lieu avec le Premier ministre.

Déterminés et pragmatiques, nous avons obtenu que la branche, c'est-à-dire les conventions collectives nationales, continue à jouer un rôle demain. Ce que ne prévoyait pas le projet de loi. Cela montre bien qu'il n'était pas bon et qu'il peut bouger ! Même la CFDT, qui voulait que rien ne bouge, doit s'y plier.

Mais c'est loin d'être suffisant pour que le projet devienne acceptable.

En effet, sur le fameux article 2 concernant la durée du travail, l'inversion de la hiérarchie des normes persiste.

Sur ces questions, la discussion a été tendue avec le Premier ministre. Prenons deux exemples parmi d'autres :

- La possibilité ouverte de payer moins cher les heures supplémentaires va conduire à baisser le pouvoir d'achat des salariés. À ma question : « Pourquoi

le gouvernement veut-il baisser le pouvoir d'achat », je n'ai pas eu de réponse.

- En laissant, pour le temps partiel, l'entreprise négocier les délais de prévenance (au lieu de la branche) entre trois et sept jours, nombre de salarié(e)s (78 % des temps partiels concernent les femmes) vont connaître une diminution de ces délais, ce qui va notamment impacter l'équilibre, déjà fragile, entre vie privée et vie professionnelle.

Et je ne parle pas d'autres articles qui vont faciliter les licenciements et favoriser (y compris à titre préventif !) les baisses de salaires.

Sur l'article 2, il y a un mur composé de trois briques : Valls, Gattaz et Berger, qui organisent, pour des raisons diverses, la remise en cause, via les flexibilités, des droits des salariés.

Dans notre rôle syndical, nous ne l'accepterons jamais et nous allons continuer à le faire savoir ici, maintenant et demain.